



# Collecte en apport volontaire des déchets végétaux



La collecte des déchets végétaux en apport volontaire à lieu du 1<sup>er</sup> avril, jusqu'au 30 novembre 2023. Votre point de collecte se trouve :

- Rue d'Auneau, au fond du parking du cimetière.

## ✓ Déchets acceptés :



Tonte de gazon,  
mauvaises herbes ✓

Flleurs coupées ✓



Branchages  $\leq$  à 50mm  
et tailles d'arbustes ✓

Feuillages ✓



## ✗ Déchets refusés :



Terre, pierres et gravats ✗

Branchages  $\geq$  à 10cm et  
tailles d'arbustes ✗



Tronc et souche d'arbre ✗

Sac plastique ✗



Déchets de bois  
(planches, cagette...) ✗

Reste alimentaire,  
épluchures... ✗



## Règles de présentation :

Ce service est réservé aux particuliers. Vos déchets végétaux doivent être déposés dans la benne en vrac sans sac et non à côté.

En cas de volume trop important, merci de vous diriger en déchèterie.

Pour la tranquillité des riverains vous êtes invités à déposer avant 19h.

En cas de problème ou pour tout signalement, merci de contacter Chartres Métropole :

 N° Vert **0 800 22 20 36**

Appel gratuit d'un poste fixe

Restons citoyens